YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2007

DELIBERATION N° 2007/12/1325

OBJET : Attribution d'une subvention à la SAEM de Logement Habiter à Yerres pour l'opération d'acquisition de la Résidence pour Personnes Agées.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 18 mai 2006, autorisant le transfert du bail emphytéotique de la Résidence pour Personnes Agées, de la SCIC HABITAT Ile de France à la SAEM Habiter à Yerres, ainsi que les 2 emprunts garantis par la ville,

CONSIDERANT que la SAEM Habiter à Yerres a demandé à la Ville une subvention afin d'équilibrer son plan de financement pour un montant de 120 000 €,

CONSIDERANT que cette aide financière viendra en déduction pour le calcul de la pénalité appliquée à la commune dans le cadre de la loi SRU ou pourra faire l'objet d'une subvention dans le cadre du FAU (fonds d'aménagement urbain),

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires Générales,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Article 1 : Décide d'accorder à la SAEM Habiter à Yerres une subvention d'un montant de 120 000 € dans le cadre de l'opération acquisition de la Résidence pour Personnes Agées de Yerres,

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération.

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture
le 27-12-07
et de la publication le 27-12-07
Le Maire,